

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 9 Juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h20.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Anne BENEDETTO, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU.

Délibération n°2022/006130

Rapport n°14 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »

Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Agriculture SAUGE/PAT »	Montant prévu au budget 2022 : 70 000 € Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Besançon Métropole et du Contrat Local de Santé (CLS), il est proposé de reconduire les conventions de partenariat de GBM avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, afin de poursuivre les « Anim'Alim », animations autour de la santé, de l'alimentation et de l'environnement, les deux conventions signées en 2020 arrivant à échéance en octobre 2022.

Grand Besançon Métropole a engagé en 2017 un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Outre les actions de structuration de filières, GBM développe depuis 2018 un volet santé qui aborde les déterminants de la santé de manière globale, allant des comportements individuels aux conditions générales socio-économiques, culturelles et environnementales.

Dans ce cadre, Grand Besançon Métropole a mis en place depuis 2019 des animations gratuites à destination de ses habitants, appelées « Anim'Alim » :

- réalisation d'animations ponctuelles dans le cadre d'évènements ou d'actions proposés par les communes (fêtes locales, périscolaire, autre...),
- mise en place d'un programme d'action sur trois lieux, en lien avec trois partenaires de terrain :
 - l'association Familles Rurales (AFR) de Franois/Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins,
 - le Centre Régional des Œuvres Universitaire et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté (site de Besançon), pour un public d'étudiants en cité universitaire,
 - la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles, située dans un quartier prioritaire.

Les animations s'adressent à tout type de public, mais priorisent lorsque c'est possible les publics vulnérables subissant davantage les inégalités de santé. Elles ont pour objectif de contribuer au changement des pratiques alimentaires, en lien avec des acteurs de terrain, par le biais d'interventions organisées au fil de l'année. Elles peuvent prendre diverses formes : ateliers cuisine, visites de ferme, animations autour du jardinage, du compostage, etc.

Ces actions sont également inscrites au Contrat Local de Santé (CLS).

Les partenariats avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles, l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins et le CROUS font actuellement l'objet de trois conventions signées en 2020 et 2021. Ces conventions définissent le rôle de chacun :

- Grand Besançon Métropole :
 - propose des animations (nombre et type variable selon les sites) correspondant au projet défini en commun,
 - mobilise et finance les intervenants pour les réaliser.
- les partenaires :
 - assurent le relais local de la communication des animations,

- mobilisent les participants et procèdent aux inscriptions le cas échéant,
- accueillent le prestataire et mettent à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon déroulement de l'animation.

La convention ne prévoit pas le financement direct des partenaires. En revanche, Grand Besançon Métropole choisit, missionne et finance des intervenants qui réaliseront les animations dans le cadre du partenariat.

Les deux conventions signées en 2020 (MJC Clairs Soleils-Vareilles et association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins) prendront fin en octobre 2022. La convention avec le CROUS est valable 1 an à compter de sa signature en juin 2021, renouvelable 1 fois un an.

La pandémie de CORONAVIRUS n'a pas permis de déployer pleinement les animations en 2020 et 2021, mais celles qui ont pu se dérouler ont remporté un grand succès auprès des participants. Il est par conséquent proposé de reconduire les partenariats avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins pour un an, renouvelable deux fois par période d'un an.

Pour GBM, les frais correspondants aux deux conventions sont estimés à 8 000 € au total de prestations par an.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes annexées au rapport.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

	Convention de partenariat « Anim'Alim »	
---	--	---

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, ci-après dénommée Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 12/05/2021, d'une part,

Et :

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Besançon Clairs-Soleils-Vareilles représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie DAME, d'autre part.

Préambule

Grand Besançon Métropole porte un Projet Alimentaire Territorial, au sein duquel elle s'engage sur les problématiques liant santé, environnement et alimentation. Elle souhaite ainsi officialiser les relations avec ses partenaires, notamment avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles, association loi 1901, est un lieu d'animation et d'éducation populaire du quartier Clairs-Soleils/Vareilles, à vocation sociale, culturelle, familiale et pluri-générationnelle.

A travers ce partenariat avec la MJC, Grand Besançon Métropole souhaite apporter un soutien aux actions de cette structure, en proposant de financer des animations autour de l'alimentation durable.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le projet commun qui motive les deux signataires. Il s'agit de proposer aux habitants du quartier de Clairs-Soleils et des Vareilles, une offre d'animations récurrentes sur la thématique de l'alimentation et ses liens avec la santé et l'environnement – incluant par exemple des ateliers cuisine, une visite de ferme, un atelier compostage/jardinage – s'inscrivant, dans la mesure du possible, dans du partage de savoir-faire plutôt que dans de la sensibilisation.

Les objectifs de ces animations sont les suivants :

- accompagner le changement des pratiques individuelles des habitants,
- faciliter la coopération entre les acteurs du territoire dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'alimentation,
- encourager les participants à se saisir des enjeux.

Les deux partenaires :

- construisent et mènent le projet commun,
- évaluent les animations à l'issue de chaque animation, et par un temps de bilan au moins une fois par an.

Le nombre d'animations annuelles est de 8 maximum.

Article 2 - Engagement de chacun des signataires

Le Grand Besançon Métropole s'engage à :

- choisir le(s) prestataire(s),
- financer les animations directement auprès des prestataires.

La MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles s'engage à :

- assurer le relais de la communication des animations,
- mobiliser les participants et procéder aux inscriptions le cas échéant,
- accueillir le prestataire et mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon déroulement de l'animation.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de son entrée en vigueur, renouvelable deux fois par période d'un an, par tacite reconduction.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires, le

Pour la Communauté Urbaine de Grand
Besançon Métropole,
La Présidente,

Pour la MJC de Besançon
Clairs-Soleils/Vareilles,
Le Président,

Anne VIGNOT
Maire de la Ville de Besançon

Jean-Marie DAME



Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, ci-après dénommée Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 12/05/2021, d'une part,

Et :

L'Association Familles Rurales (AFR) de Franois / Serre-les-Sapins, gérante de la « Maison du Mieux Vivre » représentée par Madame Sophie TISSOT, d'autre part.

Préambule

Grand Besançon Métropole porte un Projet Alimentaire Territorial, au sein duquel elle s'engage sur les problématiques liant santé, environnement et alimentation. Elle souhaite ainsi officialiser les relations avec ses partenaires, notamment avec l'Association Familles Rurales (AFR) de Franois/Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins.

La « Maison du Mieux Vivre » de Serre-les-Sapins est un lieu de transfert et de partage des savoirs, qui s'est constitué dans le but de répondre aux enjeux d'alimentation durable : bien s'alimenter et vivre bien dans un environnement sain. Pour cela, l'AFR propose des activités à ses adhérents (échanges de pratique, ateliers cuisine, etc.) ainsi que des services (commande de paniers de producteurs locaux, aménagement d'un jardin partagé, etc.).

Les objectifs sous-jacents à ce projet sont de :

- renforcer les liens et les solidarités entre les habitants et les générations,
- soutenir la fonction parentale,
- permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie.

A travers ce partenariat avec l'AFR, Grand Besançon Métropole souhaite apporter un soutien à l'initiative locale, en proposant de financer des animations programmées en concertation avec les deux partenaires et le(s) prestataire(s).

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le projet commun qui motive les deux signataires. Il s'agit de proposer aux habitants des communes de Franois, de Serre-les-Sapins et des communes environnantes, une offre d'animations récurrentes sur la thématique de l'alimentation et ses liens avec la santé et l'environnement – incluant par exemple des ateliers cuisine, une visite de ferme, un atelier compostage/jardinage – s'inscrivant, dans la mesure du possible, dans du partage de savoir-faire plutôt que dans de la sensibilisation.

Les objectifs de ces animations au sein de la « Maison du Mieux Vivre » de Serre-les-Sapins sont les suivants :

- accompagner le changement des pratiques individuelles des habitants du Grand Besançon Métropole,
- faciliter la coopération entre les acteurs du territoire dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'alimentation,
- encourager les participants à se saisir des enjeux.

Les deux partenaires :

- construisent et mènent le projet commun,
- évaluent les animations à l'issue de chaque animation, et par un temps de bilan au moins une fois par an.

Le nombre d'animations annuelles est de 10 maximum.

Article 2 - Engagement de chacun des signataires

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- choisir le(s) prestataire(s)
- financer les animations directement auprès des prestataires.

L'AFR de Franois-Serre-les-Sapins s'engage à :

- assurer le relais de la communication des animations
- mobiliser les participants et procéder aux inscriptions le cas échéant
- accueillir le prestataire et mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon déroulement de l'animation.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de son entrée en vigueur, renouvelable deux fois par période d'un an, par tacite reconduction.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires, le

Pour la Communauté Urbaine de Grand
Besançon Métropole,
La Présidente,

Pour l'association Familles Rurales de
Franois/Serre-les-Sapins
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de la Ville de Besançon

Sophie TISSOT